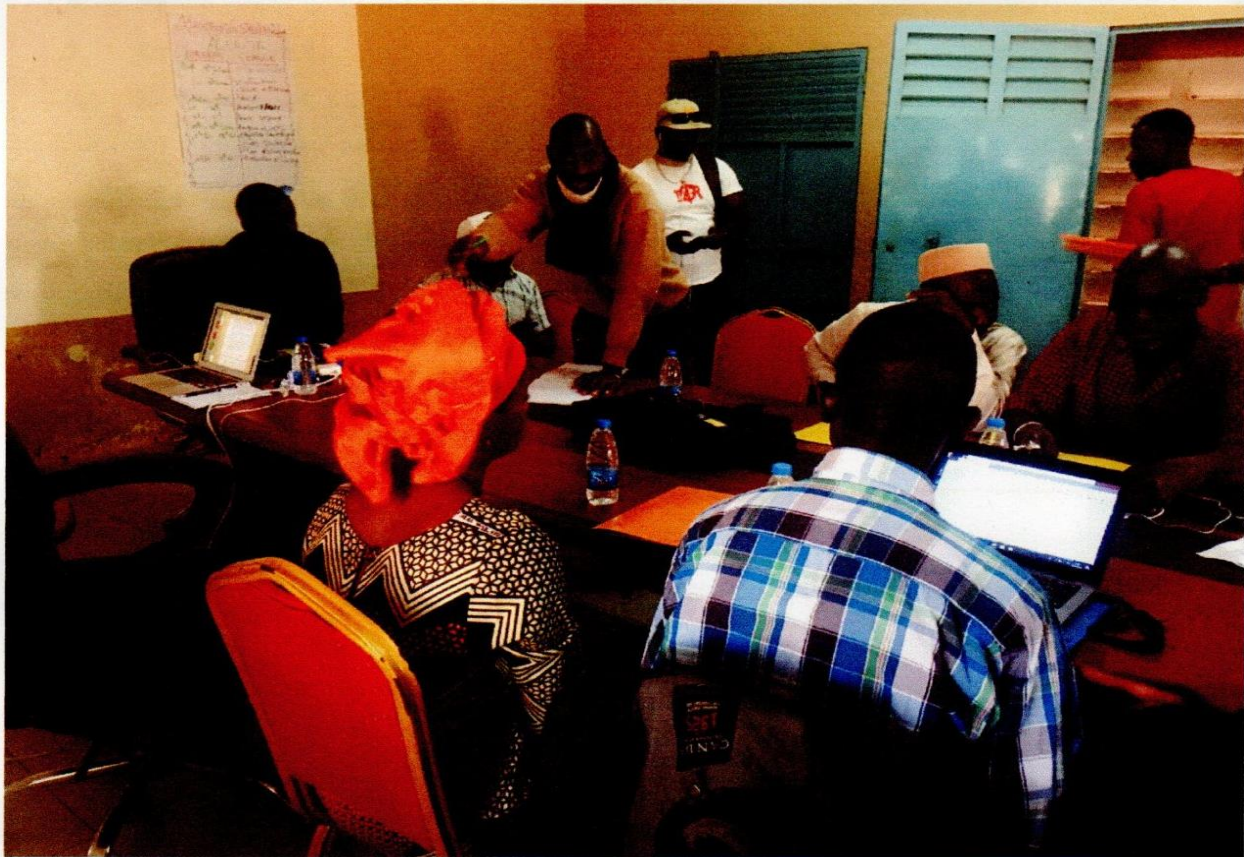


Table des matières
OBJECTIFS DE PLAN STRATEGIQUE
STRUCTURATION DU PLAN STRATEGIQUE
PARTIE I. INTRODUCTION
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION
1.2. PRESENTATION

PLAN STRATEGIQUE

ARTICULE AUTOUR DE LA CONVENTION LOCALE DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES FRUITIERES FORESTIERES DE LA COMMUNE DE SINDIAN



**STRATEGIE POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES FRUITIERES
FORESTIERES, POUR DES POPULATIONS PROSPERES, NOTAMMENT DES FEMMES**

**Point Focal Projet
P Y-D - ANCAR**

Table des matières

OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE	2
STRUCTURATION DU PLAN STRATEGIQUE	3
PARTIE I CONTEXTE	3
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
1.2. PRESENTATION DE LA COMMUNE	4
Localisation de la commune	4
PARTIE II ANALYSE DIAGNOSTIQUE	4
2.1. Agriculture	4
2.2. Elevage	5
2.3. Agroforesterie	5
2.4. Pêche	6
2.5. Le Commerce	6
2.6. Le transport	6
2.7. La dynamique organisationnelle	7
o Le Groupements de Promotion Féminine (GPF)	7
o Les Groupements d'Intérêt Économique (GIE).....	7
o Les Associations Religieuses.....	8
o Les Associations Sportives et Culturelles (ASC)	8
o Autres Associations de développement communautaire	8
o Les partenaires d'appuis au développement	9
2.8. Les ressources forestières de la commune	9
PARTIE III LA STRATEGIE	11
3.1. Cadre Stratégique	11
3.1.1. <i>Des enjeux et des défis</i>	11
3.1.2. <i>Vision</i>	11
3.1.2. <i>Mission</i>	12
ANNEXES	14

OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE

Le Plan Stratégique de Gestion Durable des Ressources Fruitières Forestières vise les objectifs suivants :

- ◇ Mettre en place le cadre approprié de mise en cohérence des interventions à mener dans le cadre de la Convention Locale, en dotant, le CGRN et les acteurs-intervenants, d'un instrument de coordination et de gestion ;
- ◇ Indiquer les grandes orientations stratégiques et les priorités en matière de Gestion Durables des Ressources Fruitières Forestières, et bâtir les interventions sur un ensemble d'initiatives coordonnées combinant les actions de mise en œuvre immédiate et directe avec des actions à moyen et long terme (logique de développement durable) ;
- ◇ Renforcer les capacités des populations locales dans la production, la collecte, la transformation et la commercialisation des fruits forestiers non ligneux.

STRUCTURATION DU PLAN STRATEGIQUE

Le Plan Stratégique est structuré autour d'un certain nombre d'axes d'analyses développé en 3 parties :

- ◇ Partie I présente le contexte général qui marque le processus de formulation du Plan en lien avec la problématique de la Gestion Durable des Ressources Fruitières Forestières ;
- ◇ Partie II porte sur l'analyse diagnostique du cadre socio-économique (agriculture, élevage, pêche, agroalimentaire, foresterie, transport...), de la Dynamique Organisation et des Partenaires au Développement ;
- ◇ Partie III décline les grandes lignes du Plan Stratégique à travers une présentation des principaux défis et enjeux de la Gestion Durable des Fruits Forestiers, de la vision et des principes directeurs qui la sous-tendent ainsi que des principaux axes stratégiques et leur déclinaison en actions.

PARTIE I CONTEXTE

1.1.CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Projet de Promotion du Développement Communautaire et Appui aux groupes vulnérables dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles et génératrices de revenus dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian dans la région de Ziguinchor au Sénégal a pour objectif de contribuer à un modèle de développement qui garantit la durabilité de la production pour une souveraineté alimentaire durable et équilibré dans les 4 communes cibles.

Appuyé par la coopération espagnole, via l'ONG Paix et Développement, ce projet mis en œuvre par la DZ BMC de l'ANCAR s'inscrit dans le cadre de la politique agricole et de la lettre de politique de développement définie par l'État du Sénégal pour réduire de la pauvreté mais aussi participer à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) pour renforcer le capital humain et valoriser les ressources.

En sommes, ce projet entend donc supporter une nouvelle vision qui va contribuer à la valorisation du fort potentiel agricole et forestier au niveau des communes cibles dans le souci d'améliorer les opportunités économiques et nutritionnelles des bénéficiaires à travers la promotion des pratiques agro écologiques durables, résilientes et égalitaires.

Afin de faciliter l'opérationnalisation de la Convention Locale pour une meilleure gestion des ressources forestières, notamment des 3 fruits forestiers que sont la Maad, le Ditax et le Nere, ce Plan Stratégique est élaboré pour appuyer les populations locales à mieux tirer profit de

l'exploitation de leurs ressources à travers le renforcement des activités de production, de collecte, de transformation et de commercialisation des fruits forestiers.

1.2.PRESENTATION DE LA COMMUNE

Localisation de la commune

La Commune de SINDIAN est située dans l'Aarrondissement portant le même nom .Elle est limitée :

- à l'EST par la Commune de OULAMPANE
- à l'OUEST par la Commune de SUELLE
- au NORD par la Commune de DJIBIDIONE
- au SUD par l'Aarrondissement de TENGHORY

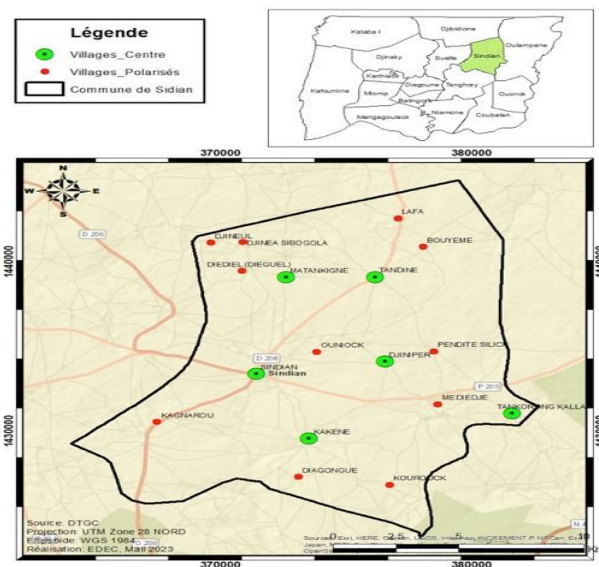


Figure 1 : Commune de Sindian

PARTIE II ANALYSE DIAGNOSTIQUE

2.1.Agriculture

Elle est de type extensif et constitue la principale activité de la Commune et assure l'essentiel des produits de consommation. Elle est essentiellement pluviale et son déroulement coïncide avec la saison des pluies c'est-à-dire de Mai à Novembre.

La commune de Sindian fait partie de la zone agro sylvopastorale appelée le Fogny. Cette zone englobe plus de 50% des superficies cultivables du Département de Bignona. La Commune de Sindian à elle seule couvre 24833 hectares de superficies cultivables dont seulement 12358 hectares sont emblavés, soit 49.7 %.

L'insécurité qui sévit dans la zone depuis une décennie éloigne les bras valides des zones de productions traditionnelles. Le matériel agricole utilisé reste toujours rudimentaire et insuffisant rendant pénibles toutes activités agricoles. L'engrais minéral est très peu utilisé, les tabous font que son épandage dans les vallées est presque partout interdit. Dans les autres terroirs de cultures il

reste peu accessible du fait de sa cherté avec un encadrement technique souvent déficitaire.

Les spéculations agricoles sont pour les cultures céréalières le mil, le riz, le sorgho et le maïs et pour les cultures de rente l'arachide et le niébé.

2.2.Elevage

L'élevage pratiqué est de type traditionnel, extensif. Son exploitation revêt un caractère beaucoup plus socioculturel qu'économique. Les rares ventes ne sont envisagées qu'en cas de besoins sociaux urgents, et les abattages ont lieu lors des cérémonies traditionnelles (circoncisions, mariages, funérailles), etc.

L'intégration élevage - agriculture est réelle et se fait sentir autant dans l'utilisation du fumier dans l'agriculture que dans l'utilisation des résidus de récolte pour l'alimentation du bétail. La traction bovine et autres formes pour alléger les travaux agricoles est aujourd'hui pris en considération dans la Commune pour une augmentation de la production.

Les abattages de même que les ventes sont plus fréquents chez les caprins et la volaille qui sont constitués essentiellement de races locales à part quelques pratiques plus ou moins modernes constatées à Sindian chef-lieu de Commune.

La forme d'élevage pratiquée ne favorise pas une alimentation optimale du bétail car les pâturages naturels ne sont pas qualitativement les meilleurs (feux de brousse) même s'ils assurent une assez bonne couverture alimentaire du bétail. De plus, le suivi vétérinaire reste très irrégulier.

Très souvent, des maladies se déclarent entraînant un taux de mortalité très élevé surtout chez les caprins et la volaille. Les maladies les plus fréquentes sont la pasteurellose, les charbons, la peste, le parasitisme interne (vers intestinaux), le parasitisme externe (tiques, teignes, gales, poux, puces, etc.)

La race bovine locale qui prédomine ne permet pas un bon rendement en lait et en viande. Cela est dû au caractère extensif du secteur.

Tout de même, des efforts sont en train d'être faits par rapport à l'insémination artificielle pour l'amélioration des races existantes.

Il faut souligner que la commune de Sindian ne dispose pas d'abattoir, ni d'autres infrastructures modernes pour développer la filière de l'élevage. L'apiculture qui ne connaît pas encore un grand succès est en phase d'être prise en compte pour un meilleur développement car elle constitue de nos jours un secteur très porteur et les caractéristiques de la Commune constituent un atout pour l'apiculture.

2.3.Agroforesterie

L'agroforesterie est une activité très importante dans la Commune de Sindian. Ainsi les produits exploités sont : le bois de chauffe, le charbon de bois, les chevrons de palmiers (menacés de disparition), les balais, les nattes, les produits de cueillette (« maad », « toll », « solom » etc.). L'exploitation forestière occupe ainsi une place très importante dans les sources de revenus des villageois. Les feuilles, les racines et les écorces de certains arbres sont utilisées dans la pharmacopée.

Ces ressources sont de plus en plus menacées par les feux de brousse, l'exploitation abusive, la coupe des palmiers et le déficit pluviométrique. Cette forte pression a entraîné une prise de conscience et une organisation des populations au niveau village en vue de la protection et de la restauration des forêts. C'est ainsi que les populations des villages qui se situent au tour de la forêt de Songho (Sindian, Ouniok, Silick, Bouyème, Tendine et Matankigné) se sont lancées dans un processus d'aménagement participatif des forêts avec l'appui de la Commune et du programme Karonghen 2 avec des financements espagnols. Les résultats de l'étude cartographique et

l'inventaire forestier, ont permis d'avoir une idée sur le niveau de dégradation de la forêt et de créer une pépinière forestière dont les productions sont orientées vers les essences en voie de disparition (voire tableau).

Espèces en production	Dates de semis	Nombre de plants	Situation des semis
<i>Azelia africana</i> (Linké)	20 mars	3696	Réussite à 100%, plants déjà grands prêts pour la plantation.
<i>Khaya senegalensis</i> (Khay)		2400	Bonne levée
<i>Pterocarpus erinaceus</i> (Ven)		5968	Bonne levée
<i>Tamarindus indica</i> (Dahar)		1536	Bonne levée
<i>Parkia biglobosa</i> (nééré)		2848	Au stade de semis
<i>Moringa oleifera</i> (Nébédjay)		4480	Bonne levée
Total		20 28	

2.4.Pêche

Ne disposant pas de Marigot ni de ruisseau, la pêche comme levier de développement est une activité inexistante sur l'ensemble du terroir communal. Cependant la présence de vallées inondables pendant la saison des pluies donne à la Commune de Sindian des possibilités de développer un programme de création de mares et/ou de bassins de rétention permettant aux populations de pratiquer la pisciculture. Un tel programme est possible car des expériences similaires sont développées dans d'autres Communes du pays avec beaucoup de succès dans le Ferlo et la Région de Tambacounda.

2.5.Le Commerce

L'activité commerciale dans la Commune de Sindian est fortement liée à l'agriculture et l'exploitation forestière (fruits, huile de palme, produits de cueillette). Les produits commercialisés proviennent généralement du secteur primaire. Les circuits d'écoulement demeurent informels avec principalement les banabanas qui arrivent des centres urbains de la Région ou de la Capitale Dakar. En dehors de Sindian chef-lieu de Commune, qui dispose d'un espace de commerce, il n'existe aucune infrastructure commerciale digne de ce nom dans la Commune. L'activité manque d'organisation et certains villages sont dépourvus de la moindre boutique pour l'accès aux produits manufacturés de première nécessité.

Les productions fruitières et maraîchères sont encore confrontées à des problèmes d'écoulement. L'absence de structures relais chargées de collecter, stocker, conserver ou transformer les productions locales se fait de plus en plus sentir. Toutes ces productions fruitières devraient converger vers la plateforme de Bignona à vocation sous régionale qui doit servir de support logistique à l'organisation de l'écoulement des productions locales de la région de manière globale. Nous constatons par ailleurs l'absence de toute animation commerciale (ex. marché hebdomadaire polarisante) dans la Commune.

2.6.Le transport

La réhabilitation de l'unique piste de production qui traverse la Commune du Nord au Sud est une nécessité. Cette route constitue un axe stratégique pour la zone, car elle facilite la circulation des personnes et des biens. La route traverse les deux agglomérations de la Commune (Sindian, Kagnarou). À cela s'ajoute l'enclavement des villages de Zone 2 située à l'Est de la Commune caractérisée par le mauvais état de la piste qui est presque impraticable en période hivernale. Les pistes reliant les villages et à l'intérieur des villages sont dans un très mauvais état. Il est donc nécessaire de réhabiliter toutes ces pistes pour désenclaver ces villages et pour mieux approvisionner le marché de Sindian qui est d'un grand intérêt pour la Commune.

Ce qu'il faut retenir, c'est que la commune de Sindian ne dispose de route bitumée, par conséquent le niveau du transport routier est très sous développé et peu organisé. L'accès à la Commune est assuré par les véhicules automobiles de transport en Commun sortant de Bignona et assurent tous les jours le déplacement des passagers entre la Commune et l'extérieur (les horaires), et entre villages de la commune. Le transport intra communal est aussi assuré par des motocyclettes (Diakharta et autres motos).

Au niveau de certains villages de la commune, il urge de réhabiliter plusieurs pistes pour un désenclavement et une meilleure circulation des personnes et des biens car il faudra bien sortir les productions de l'intérieur des villages vers la piste ou route principale, chose relativement difficile dans certaines zones de la Commune.

2.7.La dynamique organisationnelle

○ Le Groupements de Promotion Féminine (GPF)

La Commune compte quatorze (14) GPF affiliés à la FGPF (régionale) bénéficiant de l'encadrement du Service Départemental du Développement Communautaire.

D'une manière générale ils constituent les principales entités qui œuvrent pour le bien être des femmes. Ils interviennent le plus souvent dans les domaines du maraîchage, des travaux champêtres en hivernage, de la teinture, de la transformation, de la savonnerie, de la vannerie, de la poterie, etc.

Le mode de financement est acquis à partir des contributions de ses membres, des subventions de partenaires régionaux et nationaux, mais aussi des profits tirés des activités génératrices de revenus.

Ils sont souvent constitués de femmes âgées entre 25 ans et 60 ans voir plus, mariées comme célibataires et ressortissant d'un même quartier ou d'un même village. Ce sont des groupements dont la taille dépend de la taille du village ou du quartier (25 à plus de 100 femmes).

○ Les Groupements d'Intérêt Économique (GIE)

Il existe à l'échelle communale et dans la plupart des villages plusieurs types de GIE (de quartier, de femmes, de jeunes, familial) aux ambitions parfois convergentes mais au fonctionnement souvent différent.

Toutefois, on constate que les groupements émergent généralement des quartiers. L'effectif des GIE est variable pouvant aller jusqu'à 30 membres voire même plus. Le mode d'adhésion est flexible. Il se fait le plus souvent par affinité ou par appartenance à la même famille au quartier et au village. Les deux genres sont généralement présents mais avec une prédominance masculine.

Les groupements au-delà de l'entraide, l'objectif visé est souvent la recherche du profit à travers les activités génératrices de revenus et le développement de leur terroir. Les domaines d'intervention sont aussi diverses que variés et concernent le maraîchage, l'arboriculture, la transformation, la teinture et le petit commerce.

Les financements sont acquis à partir d'un fond constitué par les membres du groupement à travers des cotisations ou par un appui financier provenant d'apport extérieur sous forme de prêt remboursable ou non remboursable.

Toutefois, en dépit de leur dynamisme et du rôle important qu'ils jouent, ces organisations connaissent des difficultés qui limitent considérablement leurs activités comme le déficit de formation, de moyens financiers, d'équipements et de matériels.

○ **Les Associations Religieuses**

La commune de Sindian compte huit (8) associations religieuses. Chaque village est organisé à travers ses Dahira, comités de Gamou, et autres associations de cultes. L'importance de l'effectif de ces associations est variable selon les localités de la Commune. Tous les genres sont représentés et regroupent aussi bien les populations des villages restées sur place que celles vivant à l'extérieur du terroir.

Les associations interviennent généralement dans l'organisation de manifestations religieuses (Gamou), entre autre la construction, la gestion et la préservation des lieux de cultes. En même temps elles s'associent aux actions et événements des villages.

Elles financent les activités à partir des cotisations des membres et des subventions reçues de tierces personnes et de bonnes volontés. Avec une importante contribution des ressortissants de la diaspora (nationale et internationale). Il faut noter dans le cas de Sindian que la plupart des associations religieuses sont de culte musulman.

○ **Les Associations Sportives et Culturelles (ASC)**

La commune compte 26 associations sportives et culturelles. Chaque village est organisé à travers ses jeunes en ASC. L'importance de l'effectif des membres pour une ASC donnée dépend de la taille de la population du village. L'effectif pour chaque ASC dépasse le plus souvent les 100 membres. Ces ASC œuvrent au développement de leurs villages et à l'unité des populations villageoises, cela à travers le sport et la culture et le développement de certaines activités connexes (travaux champêtre, reboisement entre autres) . Au niveau de chaque village il existe à l'intérieur des quartiers une association pour mener des actions d'investissement humain ou d'appui aux travaux champêtres et rizicoles.

Il faut noter que ces ASC manquent considérablement d'appui pour mener à bien leurs activités qui en général ne durent que le temps des grandes vacances. Ces ASC méritent d'être restructurées pour servir de relais aux politiques locales en termes de sensibilisation sur divers facteurs.

○ **Autres Associations de développement communautaire**

La Commune compte plusieurs associations paysannes à vocation socio-économique, parmi lesquelles nous notons les **Congrès de village**, COPI, CLCOP, ADIK, les APE et la FGPF.

Les relations entre les acteurs sont dans une large mesure complémentaires, les domaines ou axes d'intervention étant variés même si l'on note des chevauchements ou des surcharges, les cibles étant parfois identiques. Les populations se trouvent, par conséquent, assez sollicitées, surtout les leaders. Ces associations jouent un rôle important dans la Commune. Elles permettent de trouver des réponses collectives aux problèmes individuels des populations.

□ **Le Congrès** est une association villageoise (disposant d'un statut juridique) de développement intervenant dans tous les secteurs de la vie socio-économique de la population. Il regroupe l'ensemble des habitants, résidents et ressortissants. Il dispose d'une Assemblée Générale qui se réunit une fois par année ou en cas de besoin (de façon extraordinaire). Il est dirigé par un bureau exécutif élu lors de l'Assemblée Générale. Le

bureau se réunit périodiquement. Le congrès est structuré en sections dont le village en constitue la section locale. La création d'une section dépend du nombre de ressortissants du village dans une localité (ville en général). La cotisation des membres est la principale source de revenu du Congrès. Le montant est annuel et, selon le village, il est fixé en fonction de critères dont : le statut (travailleur, chômeur, étudiant, élève), l'âge, le sexe et parfois la section. Dans certains villages, le montant est annuel et est défini par section qui, à son tour, fixe la proportion qui revient à chaque membre.

- ❑ Les **APE** constituent un appui essentiel pour la commune dans la prise en charge de certaines préoccupations scolaires, telles que la construction et l'équipement de salles de classe, de latrines, la réhabilitation de salles de classes, la dotation de fournitures scolaires.
- ❑ Le comité local de concertation des organisations des producteurs (**CLCOP**) mis en place par l'ANCAR est très actif dans la commune. Il s'agit d'un cadre qui œuvre pour une meilleure intégration aux politiques et programmes de développement local des populations.
- ❑ Il existe également des organisations inter villageoises (les Comité Zonal et interzonal) mise en place par le programme Karonghen 2 dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et qui s'investissent autant pour le développement de la Commune.

Les relations entre les différents acteurs sont largement dominées par l'appui institutionnel, pédagogique ou financier de la part des intervenants extérieurs, qu'ils soient régionaux ou nationaux.

○ **Les partenaires d'appuis au développement**

Plusieurs projet et programmes, nationaux ou internationaux interviennent dans la Commune de Sindian parmi lesquels l'USAID, La Coopération-Espagnole (programme Karonghen2 et « 3 fruits »), ENDA, la CICR, l'UNICEF, le PAM, Convers universel, le PNDL.

Ces acteurs interviennent pour la plupart dans les domaines de l'éducation, l'hydraulique, l'agriculture, la gouvernance locale etc.

L'existence des projets et programmes bénéficie de la présence d'une importante ressource humaine assez instruite, facilitant l'appropriation des actions par les populations locales.

2.8. Les ressources forestières de la commune

La Commune dispose d'importes ressources ligneuses réparties sur environ 80% de sa Superficie. Cette ressource forestière est essentiellement composée de la forêt claire sèche, de la forêt galerie avec des essences caractéristiques du climat soudano-guinéen. Les principales espèces répertoriées sont : *Dialium guineens*, *Daniellia oliveri*, *Erytrophleum africanum*, *Afzelia africana*, *Adansonia digitata* (*Pin de singe*), *Detarium senegalensis* (*Ditax*), *Saba senegalensis* (*Maad*), *Parkia biglobosa* (*nééré*), *Dialium guineense* (*solom*), *Parinari excelsa*, *Parinari macrophyla*, *Ceiba pentandra*, *Chlorophora regia*, *Chlorophora excelsa*, *khaya senegalensis*, *Pterocarpus erinaceus*, *Celtis integrifolia*, *Faidherbia albida*, *Terminalia macroptera*, *Elaeis guineensis*, *Borassus aethiopicum*, etc

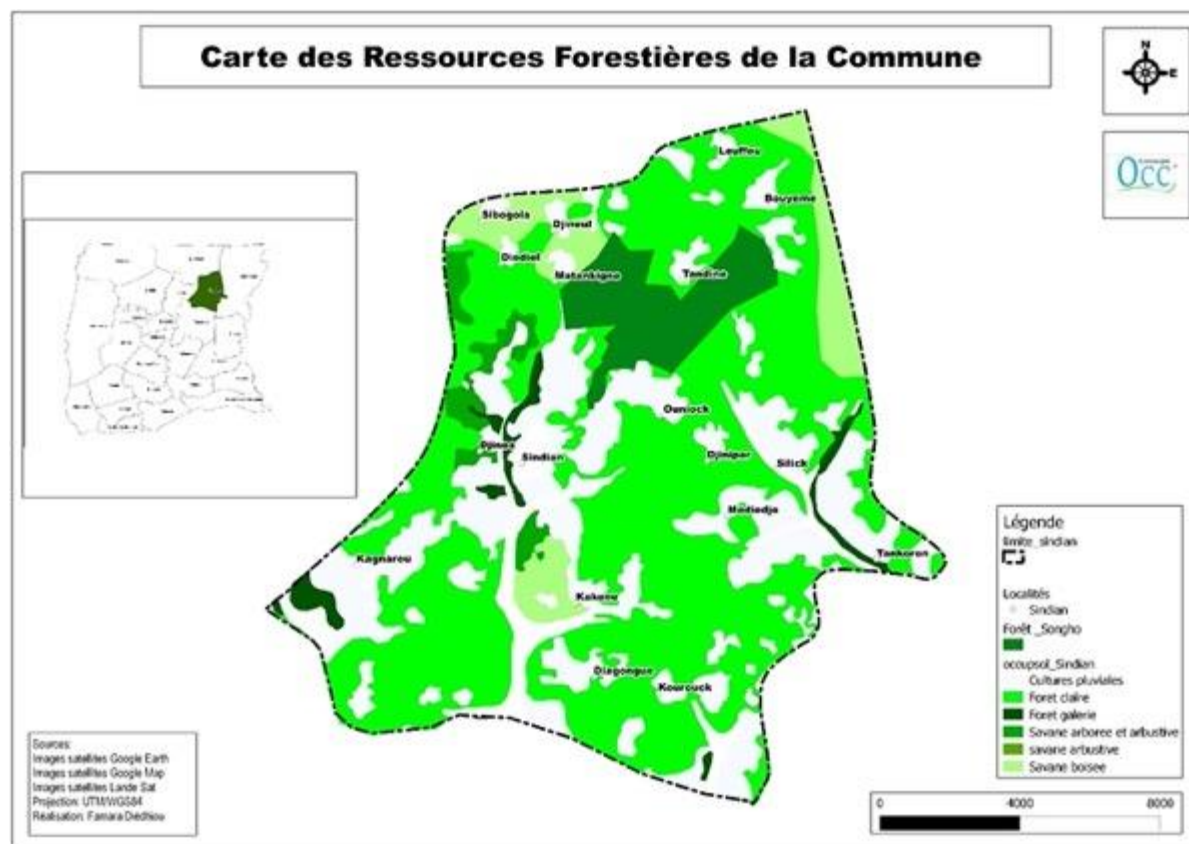


Figure 2 : Ressources forestières de la Commune

L'agroforesterie est une activité très importante dans la Commune de Sindian. Ainsi les produits exploités sont : le bois de chauffe, le charbon de bois, les chevrons de palmiers (menacés de disparition), les balais, les nattes, les produits de cueillette (« maad », « toll », « solom » etc.). L'exploitation forestière occupe ainsi une place très importante dans les sources de revenus des villageois. Les feuilles, les racines et les écorces de certains arbres sont utilisées dans la pharmacopée.

Ces ressources sont de plus en plus menacées par les feux de brousse, l'exploitation abusive, la coupe des palmiers et le déficit pluviométrique. Cette forte pression a entraîné une prise de conscience et une organisation des populations au niveau village en vue de la protection et de la restauration des forêts. C'est ainsi que les populations des villages qui se situent au tour de la forêt de Songho (Sindian, Ounioc, Silick, Bouyème, Tendine et Matankigné) se sont lancées dans un processus d'aménagement participatif des forêts avec l'appui de la Commune et du programme Karonghen 2 avec des financements espagnols. Les résultats de l'étude cartographique et l'inventaire forestier, ont permis d'avoir une idée sur le niveau de dégradation de la forêt et de créer une pépinière forestière dont les productions sont orientées vers les essences en voie de disparition.

PARTIE III LA STRATEGIE

3.1. Cadre Stratégique

3.1.1. Des enjeux et des défis

Dans la Commune de Sindian, la problématique de la Gestion Durable des Ressources Fruitières Forestières soulève un ensemble d'enjeux et de défis majeurs dont la prise en charge conditionne, pour une large part, la pertinence et l'efficacité opérationnelle de la stratégie. Ces enjeux et défis majeurs sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Enjeux et Défis

Enjeux	Défis
Impliquer le service des Eaux et Forêts durant tout le processus de mise en œuvre du Plan Stratégique	◇ Informer et partager les Plans d'Actions liés à l'application de la stratégie
Rendre disponible le document de Convention Locale aux différents Acteurs	◇ Produire en nombre suffisant ledit document et les mettre à disposition
Renforcer les mécanismes de coordination et de suivi du CGRN	◇ Formaliser les relations entre le Conseil Municipal et le CGRN ◇ Intégrer dans le budget de la Mairie, une rubrique « Appui au fonctionnement du CGRN » ◇ Mettre à disposition un bureau aux responsables du CGRN dans la Mairie ◇ Appuyer l'équipement du CGRN (Motos, Ordinateurs, imprimantes) ◇ Former le CGRN sur la Gestion Administrative et Financière ◇ Appuyer la mise en place de Pépinières forestières
Informier et sensibiliser toutes les populations dans tous les villages de la Commune sur le contenu de la Convention Locale	◇ Organiser des missions d'informations et de sensibilisation dans chaque village
Promouvoir le stockage, la conservation et la transformation et la valorisation des fruits forestiers	◇ Appuyer la construction et l'équipement de 6 halls de marché avec une aire d'opérations (1/Zone) ◇ Appuyer l'élaboration de 6 Plans d'Affaires pour les Organisations chargées d'acheter et de commercialiser les produits ◇ Former les membres des Organisations sur : <ul style="list-style-type: none">○ Les techniques de stockage et de conservation des produits forestiers non ligneux ◇ Appuyer la construction et l'équipement de 6 Unités de Transformation pour les femmes (1/Zone) <ul style="list-style-type: none">○ Former les femmes bénéficiaires sur les techniques de transformation des fruits forestiers
Promouvoir les bonnes pratiques de cueillette des fruits forestiers	◇ Organiser une session Formation des Formateurs sur les Bonnes Pratiques de Cueillette au bénéfice des membres du CGRN
Améliorer les revenus des populations notamment des femmes	◇ Former les membres des Organisations chargées de la commercialisation et des femmes bénéficiaires d'UT sur : <ul style="list-style-type: none">○ La GAF ;○ La Gestion d'Entreprise

3.1.2. Vision

Il s'agit de celle du CGRN et est définie comme il suit :

- ◇ La façon dont le CGRN voit l'avenir dans les 5 prochaines années ;
- ◇ Elle décrit l'avenir tel que perçu par le CGRN dans les 5 prochaines années.

Grâce au Brainstorming, la vision du CGRN est la suivante :

**UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES FRUITIERES FORESTIERES POUR
DES POPULATIONS LOCALES PROSPERES A L'HORIZON 2028**

3.1.2. *Mission*

Avec une telle vision, la mission du CGRN a été définie comme il suit :

**PERMETTRE AUX POPULATIONS DE SINDIAN D'ETRE PROSPERES A PARTIR
DE L'EXPLOITATION DURABLE DES RESSOURCES FRUITIERES FORESTIERES
A L'HORIZON 2028**

La Mission n'est rien d'autre que l'Objectif le plus important à atteindre par le CGRN, donc elle correspond à l'Objectif Stratégique ciblé par le CGRN.

3.1.3. Axes Stratégiques

Pour la réalisation de cette Mission, cinq (5) Axes Stratégiques seront mis en œuvre :

Axe 1 : Gestion durable des Ressources Forestières de la Commune

Axe 2 : Renforcement Organisationnel et appui technique

Axe 3 : Production agricole et forestière

Axe 4 : Valorisation et commercialisation des produits

Axe 5 : L'accès aux financements

Sur chaque axe, des Actions seront définies comme des défis majeurs du CGRN pour la réalisation efficace de la Mission qui lui est dévolue.

3.3. Cadre de coordination, de suivi et d'évaluation

◇ Dispositif institutionnel de coordination

Le Plan Stratégique est le cadre communal d'orientation stratégique en matière de gestion durable des ressources fruitières forestières. Il constitue pour les intervenants le cadre de référence. Le dispositif institutionnel de coordination proposé vise à garantir un leadership communal sur la question de la gestion durable des ressources forestières et à créer les conditions d'une plus large participation et d'un partenariat dynamique entre tous les acteurs. Il prévoit 2 types d'Organe : i) Le Conseil Municipal, comme organe d'orientations, ii) le CGRN comme organe de coordination et de gestion.

Pour que le CGRN puisse jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre du PS, il est impératif de renforcer ses capacités techniques, matérielles, et financières.

◇ Les instruments d'opérationnalisation

Pour faciliter son opérationnalisation, il est nécessaire de décliner ces orientations en actions prioritaires à réaliser. A cet effet, il a été proposé, dans le dernier point du présent document, une esquisse de plan d'action quinquennal glissant qui devra, dans la phase d'opérationnalisation, être traduit en activités plus détaillées assorties d'un calendrier précis de mise en œuvre et d'une évaluation financière du PS.

◇ Le mécanisme de financement du PS

Le financement du Plan Stratégique se fera à travers les ressources communales, notamment le budget communal avec des affectations budgétaires conséquentes, les dotations des Partenaires techniques et financiers, et du secteur privé.

◇ Le dispositif et les outils de suivi et d'évaluation

Dans le souci d'opérationnaliser le système de suivi évaluation, le CGRN conduira l'élaboration d'un manuel de suivi évaluation de manière consensuelle et participative pour tenir compte de la multiplicité et de la diversité des acteurs impliqués dans le Plan Stratégique. Cela permettra aux structures concernées d'avoir une compréhension commune du système

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Pour une bonne opérationnalisation de la Convention Locale (CL) portant sur la gestion durable des ressources fruitières forestières, il est indispensable de prendre en compte et d'exécuter l'ensemble des stratégies définies dans le cadre de ce document. En effet, il urge que la Mairie s'implique et appuie la reproduction et la mise à disposition de la CL, appuyer le démarrage par les activités d'informations et de sensibilisation dans tous les villages en collaboration avec le Service des Eaux et Forêts. Cette activité déclenchera le processus d'appropriation de la CL au bénéfice de son application.


Pour que le CGRN puisse jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre du Plan Stratégique, il est impératif de renforcer ses capacités techniques, matérielles, et financières.


ANNEXES


Annexe 1 : Photothèque




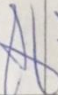
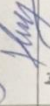
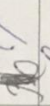
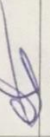
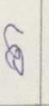

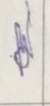

Annexe 2 : Liste de Présence







Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GPF dans les communes de Mlomp, Niakone, Mampqouolack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal.

Activité :	Lieu :	Date :	LISTE DE PARTICIPANTS			
N°	Nom et Prénom	N° carte d'identité	Institution/Organisation/Communauté	Signature		
1	Sytha SANE	1013200300154	Mairie Sindian			
2	Cherickoumar Badi	1013198202559	chaîne de Sindian			
3	Kémo Manga	1013198202790	chef de Village Bouyeme			
4	Yousouph Badi	1182198700092	chef de village Sindian			
5	Cherikh Atab Sané	1182202500656	R.V. Djiripère			
6	Hady Ditta	2182198401225	R.P femmes Djiripère			
7	ANNA Badi	785763008	Resident femmes			
8	Fatou Badi	2182199100085	Resident bouyeme			
9	Lamine Némé	1182198700964	CLCOP sindian			

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance
 Ex-Somivac - Kandialang - BP 794 - Tel.: 33991-47-27 / Fax: 33991-50-97 / Email: ancarmc@gmail.com

Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 CPF dans les communes de Momp, Niamong, Mungougoutack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal.

10	Dialika Badji	2182199201718	Conseil sindian	
11	x Youssouf Omai Sane	1182200400247	ASC Médieque	
12	Diatta Sane	1013198001425	R.P. Djini père	
13	Omar Sane	1182200800175	Animateur	
14	Seckouba Sane	1182199201784	Animateur	
15	x BA BYA Sane	1182199201410	Animateur	
16	x Ousseynou Badji	117199800393	secrétaire	
17	x Nolang Sane	1013199904368	président Inter Zoni	
18	Mamina nata	1182200600426	Animateur	
19	x FATOU BADJI	2183199202460	R.P. Djini père	
20	x Amadou G. Sane Sane	1150199900593	chef de poste vétérinaire	
21	x Sam Sidine Sane	1182199001080	Ad. du G.I.E. Kadongo	
22	Sounkhou Sane	1182199100861	Président du G.I.E. Ka	

Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GPP dans les communes de Mlomp, Niomone, Mangogoulack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal.

23	Lamine Bourama Jans	1182199201781	Animateur	
24 x	Jéoubo Jans	11821999 00295	Superviseur Karanghen	
25	Fatou Diémé	2013 2010 00161	Environnement	
26	TAMsir Diémé	1013197901354	e.V. Diégarane	
27	Segou Diouhoir	1001196200304	Habitant Com. Sindian	
28 x	Mouley Fabouyé	10011995 00179	ANCIER / Sindian	
29	Alou Barry	118 1981 00818	EPEC	
30 x	Bourama Diatta	1182 2000 00150	Conseiller	